

SÉANCE ORDINAIRE
9 septembre 2019



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 9 septembre 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.:

Luc Saint-Denis	Maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Était aussi présente à cette séance, la secrétaire-trésorière et directrice générale, Vicki Emard.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-09-219

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, avec les modifications suivantes :

Report des points 1.4 et 1.5 à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.2 Présentation du rapport financier 2018;
- 1.3 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 8 juillet 2019 et du 12 août 2019;
- 1.4 Tableau des autorisations de dépenses;
- 1.5 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois d'août 2019 et des autorisations des dépenses des factures afférentes;
- 1.6 Correspondances;
- 1.7 Octroi de contrat de la conception du site internet;
- 1.8 Formation ADMQ – directrice générale
- 1.9 Liste des taxes à radier 2016;
- 1.10 Mandat à la directrice générale pour achat terrain;
- 1.11 Autorisation de paiement pour le dossier LASC-18-02;
- 1.12 Représentant Développement économique – CLD Antoine-Labelle;
- 1.13 Autorisation d'aller en avant-projet dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipale (RECIM);

- 1.14 Projet ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle;
- 1.15 Projet de nouveaux services aux municipalités permettant la réalisation de travaux d'arpentage;

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Nomination officier;
- 2.2 Appui au directeur du SSI pour formation spécialisées;
- 2.3 Renouvellement entente avec la Croix-Rouge;
- 2.4 Colloque sur la sécurité civile;

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Octroi de contrat – Location d'un camion 10 roues pour le déneigement;

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIENE DU MILIEU

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Rapport des statistiques des permis émis du mois d'août 2019;
- 5.2 Dérogation mineure – matricule 0563 05 6535;

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Statistiques de la Bibliothèque Yves Meilleur;
- 6.2 Octroi soutien financier à Plein Air Haute-Rouge;
- 6.3 Octroi soutien financier Ville de Rivière-Rouge;

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-220

1.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2018

Suite à la présentation des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2018, par Madame Anick Millaire, CPA auditeur, CA, de la firme Allard, Guilbault, Mayer, Millaire, Richer Inc., il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter lesdits documents.

De plus, il est résolu que le tout soit transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-221

1.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 08 JUILLET 2019 ET DU 12 AOÛT 2019

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 08 juillet 2019 et du 12 août 2019 préparés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

1.4 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Point reporté

1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS D'AOÛT 2019 ET DES AUTORISATIONS DES DÉPENSES DES FACTURES AFFÉRENTES

Point reporté

1.6 CORRESPONDANCES

Aucune correspondance

2019-09-222

1.7 OCTROI DE CONTRAT DE LA CONCEPTION DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité désire moderniser son image;

ATTENDU QUE le site Internet de la Municipalité est la porte d'entrée privilégiée pour chercher de l'information;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de mandater Direct Média Plus pour la conception du site Internet de la Municipalité, au montant de 3,850\$ plus taxes ainsi qu'un montant de 300\$ plus taxes, pour la mise à niveau annuelle du gestionnaire. Le tout prélevé au compte 02-130-347.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-223

1.8 FORMATION PRÉPARATION ET RÉDACTION DE DOCUMENTS MUNICIPAUX, DU PROCÈS-VERBAL À L'ÉCRITURE DE RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme Vicki Emard, à suivre la formation offerte par l'ADMQ, au montant de 487.49\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-224

1.9 Liste des taxes à radier

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers (communément appelés les dossiers D.L.Y.) sur les lots 16 et 17, du rang III, canton de Lynch appartiennent à des propriétaires qui ne payent plus leurs taxes, car ces emplacements leurs ont été vendus sur un plan qui ne correspond à aucune localisation sur le terrain et qui sont pour la plupart de très petites tailles;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la vente pour taxes de ces terrains, les déboursés sont très importants et les démarches très longues, la municipalité devant faire préparer des descriptions techniques de tous les terrains afin de rencontrer les normes exigées;

CONSIDÉRANT QUE quelques autres petits terrains ont fait l'objet d'une analyse du conseil et qu'il serait onéreux de procéder à une vente pour taxes sans avoir certitude qu'ils trouveraient preneurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité de permettre la radiation des taxes de l'année 2016 ainsi que les intérêts afférents, dans les dossiers suivants :

0154-99-0484, 0154-99-4852, 0154-99-6943, 0155-33-9463, 0155-34-7195, 0155-35-7187, 0155-44-9764, 0155-46-8746, 0155-52-7496, 0155-54-4919, 0155-54-7821, 0155-55-6036, 0155-60-8191, 0155-61-6211, 0155-61-6494, 0155-61-9362, 0155-62-0294, 0155-64-0961, 0155-64-5491, 0155-64-9085, 0155-65-3549, 0155-65-8974, 0155-70-5496, 0155-71-0745, 0155-73-0001, 0155-74-1040, 0155-74-7337, 0155-75-0348, 0155-75-8140, 0155-80-3660, 0155-80-6080, 0155-81-3993, 0155-81-6266, 0155-82-7935, 0155-84-1535, 0155-84-5664, 0155-90-3701, 0155-90-4362, 0155-91-1199, 0155-93-0021, 0155-94-6471, 0155-95-0418, 0156-56-2000, 0253-79-1070, 0254-07-4694, 0254-09-0282, 0254-09-8233, 0254-17-4026, 0254-17-5769, 0254-18-8291, 0254-27-3490, 0254-28-2820, 0254-28-3452, 0254-28-7542, 0254-29-4511, 0255-00-0443, 0255-00-3878, 0255-00-6464, 0255-01-7024, 0255-10-1631, 0255-12-5680, 0255-20-1019, 0255-20-1650, 0255-20-2569, 0255-20-9246, 0255-21-9741, 0256-88-6641, 0257-82-7080, 0257-99-6922, 0258-81-0291, 0352-36-8599, 0352-37-7259, 0352-38-0628, 0352-38-7529, 0356-77-2060, 0357-03-5413, 0360-11-2343, 0360-33-2505 et 9953-79-0505 pour un montant total de taxes de 6 810.95\$.

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-225

1.10 Mandat à la directrice générale pour achat terrain

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir un terrain adjacent aux installations municipales de la voirie;

ATTENDU QU'UN terrain est présentement en vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Madame Vicki Emard, à procéder aux négociations pour acquérir le terrain.

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-226

1.11 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE DOSSIER LASC-18-02

ATTENDU QUE les travaux de réfection des rues de la Ferme et des îles ont été complétés par Gaétan Lacelle excavation inc. et que les travaux sont conformes aux plans et devis;

ATTENDU QU'UNE recommandation de paiement nous a été donnée par la firme N.Sigouin Infra-conseils;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la facture de Gaétan Lacelle excavation inc. au montant de 178 038.49\$ plus taxes, selon les modalités établies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-227

1.12 IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRENEURS ET LE CLD D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU QU'un comité composé d'élus a été mis en place pour « Élaborer et mettre en place un plan d'action pour orienter, synchroniser et aligner les besoins des entrepreneurs en lien avec les services municipaux »;

ATTENDU QUE l'élaboration du plan d'action a fait l'objet d'une concertation auprès des élus et des entrepreneurs;

ATTENDU QUE la première action du plan est « Établir une politique et renforcer l'accompagnement pour favoriser la réalisation des projets entrepreneuriaux »;

ATTENDU QU'il faut assurer la prise en charge des entrepreneurs et de comprendre les besoins au-delà de la demande;

ATTENDU QU'il faut assurer le lien avec le CLD d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le CLD d'Antoine-Labelle est la porte d'entrée pour les projets entrepreneuriaux sur le territoire;

ATTENDU QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2019-05-118;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer la directrice générale, Madame Vicki Emard, afin de prendre en charge les entrepreneurs faisant une demande à la municipalité et d'assurer le lien ainsi que les échanges en matière d'entrepreneuriat et de développement économique avec le CLD d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-228

1.13 AUTORISATION D'ALLER EN AVANT-PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipale et Habitation offre une aide financière via le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

ATTENDU QUE ce programme a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

ATTENDU QUE le RÉCIM offre un accompagnement financier aux municipalités dont la capacité financière est plus limitée dans la réalisation de travaux visant à répondre à des problématiques importantes associées à l'état de leurs infrastructures de base, qu'elles soient à vocation municipale ou communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Madame Vicki Emard, à aller en avant-projet en recourant aux services du professionnel détenant la compétence pour réaliser un rapport d'avant-projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-229

1.14 DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET D'AJOUT D'EXPERTISE EN INGÉNIEURIE DES COURS D'EAU AU SEIN DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDUQUE la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13350-06-19) quant à la demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ascension a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE suivant les besoins prioritaires des municipalités et les ressources financières disponibles, le Service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a dû orienter et développer son expertise basée sur la voirie locale;

ATTENDU QUE les besoins et demandes en matière d'ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU QUE les services professionnels en matière d'ingénierie des cours d'eau ne sont pas disponibles dans la MRC d'Antoine-Labelle et qu'il y aurait lieu de développer cette expertise;

ATTENDU QUE l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pourrait soutenir et aider la MRC et les municipalités et ville dans cette mise en place de ce nouveau service et le développement de l'expertise nécessaire;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ascension désire participer au projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de L'Ascension s'engage à participer au projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-230

1.15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET DE NOUVEAU SERVICE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLE PERMETTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ARPENTAGE NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS TECHNIQUES

ATTENDU QUE la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13351-06-19) quant à la demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet de nouveau service aux municipalités et Ville permettant la réalisation de travaux d'arpentage nécessaires à la réalisation des plans et devis techniques;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ascension a pris connaissance du guide du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE l'entente initiale ne prévoyait pas de travaux et service en arpentage à des fins de relevé pour conception, et constitution de plans et devis étant donné le coût d'acquisition de l'équipement nécessaire;

ATTENDU QUE la main-d'œuvre pour effectuer les relevés de construction est de moins en moins accessible sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE selon la demande, il y a lieu d'acquérir des équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis afin de répondre aux demandes des municipalités et ville;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ascension désire participer au projet de nouveau service aux municipalités et Ville permettant la réalisation de travaux d'arpentage nécessaires à la réalisation des plans et devis techniques dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de L'Ascension s'engage à participer au projet de nouveau service aux municipalités et Ville permettant la réalisation de travaux d'arpentage nécessaires à la réalisation des plans et devis techniques et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-09-231

2.1 NOMINATION OFFICIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination du pompier monsieur Bertrand Charrette à titre d'officier à compter des présentes. (2019-09-09)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-232

2.2 APPUI AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LA FORMATION DES POMPIERS POUR CERTAINES SPÉCIALITÉS

ATTENDU QUE le directeur du Service de Sécurité Incendie souhaite former les pompiers sur diverses spécialités;

ATTENDU QUE ces spécialités sont des services de plus offerts aux citoyens de L'Ascension;

ATTENDU QUE ces spécialités se font rares dans la région des Hautes-Laurentides;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît la valeur de son Service de Sécurité Incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité, d'appuyer le directeur du Service de Sécurité Incendie pour la formation des pompiers pour certaines spécialités telles que : cordage, sauvetage nautique, sauvetage sur glace et SUMI, le tout à l'intérieur des budgets du Service de Sécurité Incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-233

2.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge, au coût de 170\$ par année, pour 3 ans et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-234

2.4 COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE 2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser le conseiller monsieur Pierre Séguin, à participer au Colloque sur la sécurité civile 2019, qui se tiendra les 1^o et 2 octobre 2019 au Centre des congrès de Québec. L'inscription de 305\$ ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement seront défrayés selon la politique établie au poste budgétaire 02-110-00-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3 TRANSPORT ROUTIER

2019-09-235

3.1 OCTROI DE CONTRAT – LOCATION D'UN CAMION DE 10 ROUES POUR LE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE par sa résolution 2019-07-175, le conseil municipal demandait des soumissions par voie d'invitation écrite pour la location d'un camion 10 roues pour le déneigement;

ATTENDU QUE le 4 septembre 2019, la directrice générale ouvrait, en présence de Mme Nathalie Lalumière et de M. Alban Meilleur, l'unique soumission déposée, dont voici le résultat :

- Marcel Gareau, 91,842.03\$ taxes incluses

ATTENDU QUE le rapport de la directrice générale confirme la conformité de la soumission déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Marcel Gareau pour un montant de 91,842.03\$ taxes incluses. Le cahier des charges produit dans le cadre de l'appel d'offres 2019-07-02 et daté du 30 juillet 2019 fait foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

5 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2019-09-236 5.1 RAPPORT DES STATISTIQUES DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'AOUT 2019

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois d'août 2019, au nombre de 33 pour une estimation de 285,070\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-09-237 5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE MATRICULE 0563-05-6535, SITUÉE AU 8, CHEMIN DU PIVERT

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure porte sur la marge de recul avant minimale qui est de 15 mètres à l'implantation d'un bâtiment principal;

ATTENDU QUE la distance de la marge de recul avant minimale demandée est de 7,30 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6 LOISIRS ET CULTURE

2019-09-238 6.1 STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois d'août 2019, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 549 documents et de 20 prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Ayant des intérêts personnels au point suivant, le conseiller Jacques Allard se retire de la salle. Il est 20h42.

2019-09-239 6.2 SOUTIEN FINANCIER À PLEIN AIR HAUTE-ROUGE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de soutien financier pour le projet de développement du parcours naturel aquatique de la rivière Rouge;

ATTENDU QUE l'organisme Plein Air Haute-Rouge est mandaté pour la gestion récréotouristique de la rivière Rouge;

ATTENDU QUE l'organisme Plein Air Haute- Rouge procèdera en 2019/2020 à la mise en place des infrastructures du parcours naturel aquatique de la rivière Rouge;

ATTENDU QUE les retombées sont positives, qu'elles soient économiques, touristiques ou écologiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à la majorité d'octroyer le soutien financier demandé par Plein Air Haute-Rouge au montant de 4,500\$. À noter que ce montant sera déboursé par le budget 2020 et sera conditionnel à l'obtention, par l'organisme, des subventions de ses partenaires majeurs, soit : la Caisse Desjardins et le ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH) par le programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

M. Jacques Allard réintègre sa place pour la continuité de la séance. Il est 20h44.

2019-09-240 6.3 CONTRIBUTION À LA JOURNÉE BOUGE DANS LE PARC 2019 - ÉCOLES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part de Ville de Rivière-Rouge pour la Journée Bouge dans le Parc 2019 – École;

ATTENDU QUE cette activité regroupe près de 400 élèves des écoles de la région;

ATTENDU QUE les élèves de l'école l'Aventure participeront à l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'octroyer un soutien financier demandé par Ville de Rivière-Rouge au montant de 250\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

7. DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-09-241

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Linda Robert et résolu à l'unanimité de lever la séance. L'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Vicki Emard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Vicki Emard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Vicki Emard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal